

Union & Dynamisme

pour Saint Christol lez Alès

LACRYMOGENE:

LORS DES SES VŒUX 2018, LE
MAIRE A CONFONDU LA MAISON
POUR TOUS AVEC LE BUREAU
DES PLEURS

Le journal de l'opposition municipale

DERNIERE MINUTE : RUPTURE

Ayant marre de se faire traiter publiquement d'incapables et d'incompétents par l'Adjointe au personnel et devant l'inaction doublée d'autoritarisme du Maire, les élus du personnel au Comité Technique Paritaire (organe officiel de cogestion) ont décidé de démissionner .

À ce jour, on peut constater la dégradation constante des relations entre la municipalité actuelle et le personnel.

Quelques exemples récents :

- la rupture consommée entre la majorité municipale et le Directeur des Services Technique nommé par elle.
- Une énorme tension avec la grande majorité du personnel ayant entraîné une pétition si-

gnée par plus de 80% des agents et pour la première fois un arrêt de travail d'une heure en novembre.

- le quasi boycott par les agents de la traditionnelle cérémonie des vœux au Personnel (à laquelle le Maire avait oublié d'inviter les oppositions).
- C'est donc maintenant la démission des élus au Comité Technique Paritaire !

Nous touchons ici la réalité de la gestion très autoritaire et entêtée d'un maire marquée par exemple par la « disparition » depuis presque 2 mois de l'adjointe au personnel, sans doute « victime » d'un « désaveu inavoué » de son chef qui a toujours raison !!! On est là très loin de l'image très policée de gestionnaire en « bon père de famille » que s'efforce de donner le premier magistrat.

La Rédaction

GRAND LOTO

De l'association Union & Dynamisme

Dimanche 25 Février 2018 à 15h

Maison pour tous - Saint Christol lez Alès

24 quines - 2 cartons pleins - 1 carton vide

À gagner: une croisière en Méditerranée

AVEC UNION & DYNAMISME : LES ORDONNANCES MACRON SANS FARD

C'est devant une trentaine de personnes que Me Cedric Porin et Me Muriel Fassié, à l'invitation d'Union et Dynamisme pour St Christol lez Alès, ont mis en évidence le caractère ultra libéral des ordonnances Macron. En préambule, Me Porin faisait d'ailleurs part de son scepticisme quant à l'efficacité de telles mesures en matière de relance économique où sur la base de l'expérience allemande, ceux sont essentiellement les investissements industriels et dans le domaine de la formation qui ont permis les succès relatifs, d'ailleurs, de l'Allemagne où le pourcentage de pauvres est supérieur à la France !

Ensuite, les deux avocats, spécialistes du droit social, ont

mis en évidence le raccourcissement délibéré du délai de recours devant les prudhommes du salarié licencié, la limitation draconienne des indemnités auxquelles il peut prétendre même en cas de licenciement abusif, les facilités accordées au patronat pour déclencher le licenciement et à contrario les difficultés imposées au salarié. Bref ces dispositions aboutissent d'ores et déjà à une baisse

de 40% de l'activité prudhommale !

Élargissant leur sujet à la remise en cause du coût du travail, les intervenants ont parfaitement décrypté l'inversion de la hiérarchie des normes et ses conséquences et de même la limitation de la représentativité des salariés au sein de l'entreprise par la fusion des 3 organismes (délégué du personnel, comité d'entreprises, comité d'hygiène et de sécurité) en un seul organisme au pouvoir et à la représentativité limitée et encadrée.



À la tribune, de gauche à droite: Maître Fassié et Maître Porin au cours d'un échange avec les participants qui fut riche et lucide quant à l'avenir du monde du travail.

Bref, en conclusion d'un débat vivant et fourni,

Me Porin en tira la substantifique moelle : « ces ordonnances un outil au service du capitalisme financier que connaît parfaitement le Président Macron »

MACRON PRESIDENT DES RICHES

Dans son dernier rapport du 22 janvier 2018, l'OXFAM précise :

En France les 1% des plus riches (les ménages qui gagnent plus de 7350 euros nets par mois et par personne) détiennent, en 2017, 22% de l'ensemble des richesses.

10% des plus riches (6,6 millions de personnes) détiennent 50% de la richesse contre 50% des plus pauvres (33 millions) n'ont que 5% de la richesse. 32 milliardaires en 2017 détiennent autant d'argent que 24 millions d'habitants les plus pauvres.

Avec MACRON et la suppression de l'ISF (Impôt Sur la Fortune) en 2018, pour 1% des plus riches, le gain moyen sera de 9600 euros quant au 5% les plus pauvres, ils perdront 60 euros de pouvoir d'achat !!!

AU CAS OU VOUS EN DOUTIEZ !!!

Les moustiques, on en a pas fini !

Notre article dans le précédent numéro de notre journal sur la prolifération des moustiques à Saint Christol a suscité l'intérêt de nombre de nos concitoyens, lassés d'en subir les désagréments en périodes estivales, d'années en années.

Face aux nombreuses sollicitations, nous nous mettons à la recherche d'un professionnel et/ou spécialiste de la question qui pourrait nous orienter vers des solutions concrètes et qui pourrait être applicable voire appliquée à la réalité saint-christolienne.

En attendant, n'hésitez pas à nous faire partager vos expériences de cohabitations avec les moustiques, vos solutions pour les combattre, que ce soit chez vous ou plus largement dans votre quartier.

Pour ce faire, écrivez-vous à l'adresse suivante:

contact@unionetdynamisme.fr

Grégory THOMAS

Éducation: ce qu'ils font et ce que nous proposons

« *Vous critiquez beaucoup mais...* ». Voilà ce que les membres d'Union & Dynamisme entendent parfois, soit de la part de la municipalité en place ou de ses partisans, ou encore de personnes qui sans être d'un côté ou d'un autre, ont sincèrement envie de laisser sa chance à l'équipe municipale en place, quelle qu'elle soit, à partir du moment où les décisions vont dans le sens de l'intérêt général. Cela demande de la part d'un groupe minoritaire comme Union & Dynamisme d'être plus rigoureux dans ce qu'il dénonce et de mettre davantage en lumière ce qu'il propose.

Le recul sur les ATSEM

Si on prend l'exemple du secteur de l'Éducation, nous avons pu dernièrement défendre l'idée d'une ATSEM par classe, idée remise en cause par la municipalité actuelle au prétexte de la suppression des emplois aidés par le Gouvernement. Nous avons érigé cette idée en principe dans les municipalités que nous avons menées avec Jean Sirvin comme Maire et Muguette Larguier comme Adjointe à l'Éducation. Une autre époque? Ce n'est pas l'avis des parents d'élèves et des enseignants dont je salue ici la mobilisation qui finalement aura poussé la municipalité actuelle à reculer sur la question. Et c'est tant mieux. Pas parce que ça nous donne raison, mais parce que c'est l'intérêt de nos gosses.

Logements étudiants à Prévert: une bonne idée.

Toujours dans l'Éducation, nous apprenons que la municipalité actuelle envisagerait de construire les logements étudiants à la place des anciens bâti-

ments de l'INRA, à proximité du Lycée Prévert. Ça pourra surprendre, mais je salue cette idée. Et pour cause: je l'avais proposée, au nom d'Union & Dynamisme, dans ces colonnes même lorsque j'étais élu d'opposition sous la municipalité précédente. C'est une proposition que vous retrouverez dans le programme de notre liste en 2014. Pensez-vous que cela me pose un problème d'égo si cette idée est reprise par l'équipe municipale actuelle? Point du tout, à la condition bien sûr qu'elle se concrétise.

Le départ de la Maison d'Enfants du « Manoir »

Enfin, dans le domaine de l'Éducation spéciale, nous apprenons que « le Manoir », antenne de la Maison d'enfants de l'Œuvre de la Miséricorde, après plus d'une décennie de présence au Rouret, va quitter Saint Christol. Ce départ est prévu depuis plusieurs années, car les locaux (appartenant à la commune) qui abritent ce service éducatif sont notamment très consommateurs en chauffage car mal isolés. En 2014, seule la liste Union & Dynamisme a fait une proposition concrète au directeur de la structure de l'époque pour permettre que ce service reste sur la commune. Une fois élue, qu'a proposé la municipalité actuelle: rien. C'est un fait. Aujourd'hui ce service éducatif s'en va, avec ses enfants dont certains d'entre eux fréquentaient nos écoles ou le lycée. Ils iront s'entasser en ville, au lieu de profiter du cadre naturel que leur offrait Rouret. Et les Saint Christolens qui bénéficiaient d'un service d'accompagnement éducatif de proximité iront courir à Alès.

Grégory THOMAS

Pour des raisons diverses, le conseil du 19 octobre 2017 fut d'abord, par la volonté du Maire, reporté et ensuite annulé : résultat le conseil municipal du 21 novembre suivant regroupait dans son ordre du jour les 2 conseils avec des dossiers particulièrement lourds. Parmi eux il y avait : celui de la suppression des Atsem, des problèmes liés au personnel (qui avait débrayé huit jours avant), le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion municipale 2010-2016 et l'adoption du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui conditionne le PLU communal (Plan Local d'Urbanisme) donc qui fixe l'avenir de la commune.

Devant un tel ordre du jour, j'ai officiellement, en début de conseil, proposait au Maire de le diviser en 2 sessions afin d'assurer un débat démocratique complet et serein....Naturellement je me suis heurté à un refus du très autoritaire Jean Charles I° (refus qui n'avait rien d'innocent).

De l'art partagé d'escamoter le débat

En effet, après un très long et très houleux débat sur la suppression de 3 ATSEM, et sur les problèmes liés à la gestion peu claire du personnel, cela permit à notre cher Maire, tard dans la soirée, d'escamoter le débat sur le rapport essentiel de la Chambre Régionale des Comptes qui analysait la gestion financière des 2 dernières municipalités.

Ainsi, tous les conseillers subirent la lecture lénifiante (par l'adjoint aux finances) de la réponse du Maire au rapport de la Chambre.

IL s'ensuivit un dialogue entre les 2 adjoints aux finances l'actuel et le précédent où ce dernier, dans le langage émaillé de salamalecs et pontifiant qu'il affectionne, s'efforça de minimiser l'analyse préoccupante de leurs gestions successives, réalisée par la Chambre.

En conséquence, lors du Conseil suivant, celui du 19 décembre 2017, au nom du Groupe UNION ET DYNAMISME POUR ST CHRISTOL, j'ai été amené à faire 2 déclarations successives sur les points principaux du fameux rapport qui me valurent des critiques virulentes de l'adjoint aux finances du temps de la municipalité Roux. Critiques qui se trompaient de cible car ces 2 déclarations ne faisaient que reprendre celles du rapporteur de la Chambre Régionale des Comptes. (1)

Le contenu général du Rapport

Donc, pour vous permettre d'être informés sur la gestion ROUX (2010-2014) et BENEZET (2014-2016), voilà ce qu'on peut lire sur le fameux rapport de 48 pages !:

« Des améliorations sont nécessaires dans la tenue des documents budgétaires annuels ...La fiabilité des comptes doit également être améliorée. La situation financière est dégradée. La dynamique des charges et des produits révèle une érosion de la capacité d'autofinancement qui ne parvient plus à couvrir l'annuité de la dette. Les mesures prises en 2016 sont insuffisantes pour porter l'autofinancement à un niveau satisfaisant....Au regard du niveau élevé de la fiscalité locale, la collectivité ne dispose que de faibles marges de manœuvre. Ayant épuisé sa trésorerie, elle se voit aujourd'hui confrontée à un risque de rupture de paiement vis-à-vis de ses fournisseurs... »

*Jean-Charles Ier
et son occupation favorite:
l'enfumage!*



Le détail de l'examen des comptes 2010-2016

-Avec l'analyse financière et la fiabilité des comptes :

Pour le débat d'orientation budgétaire : « la chambre invite la collectivité à poursuivre le travail engagé d'amélioration qualitative des éléments de présentation du débat d'orientation budgétaire »

Pour les annexes aux documents budgétaires la chambre note : « les informations générales sont incomplètes » et prend comme exemple « les éléments sur les effectifs ne sont pas fiables et peuvent présenter des écarts significatifs avec le

relevé des bulletin de paye. Sur chacun des exercices, une différence dépassant la dizaine de postes est relevée ».

A propos des amortissements de l'actif, la chambre précise « une délibération de 1996 fixant les modalités d'amortissements n'a pas été actualisée » « l'effort annuel d'amortissement des immobilisations reçues est très limité sur la période » par exemple pas d'amortissement pour les immeubles producteurs de revenus locatifs »

Avec le niveau de réalisation de prévisions de dépenses :

La chambre confirme notre analyse : « néanmoins, le budget principal présente depuis 2013 des taux de réalisation compris entre 52% et 69% pour les recettes d'investissements et entre 66% et 83% pour les dépenses d'investissements ce qui traduit le caractère perfectible de la qualité des prévisions

budgetaire pour les derniers exercices » »le budget principal présente, par ailleurs de forts montants de crédits et titres annulés...L'ordonnateur précise que ces annulations de crédits sont liées à la non réalisation de travaux et d'acquisition »....Compte tenu de sa situation financière la chambre invite la collectivité à mieux calibrer son programme annuel de travaux et acquisitions pour ne pas mobiliser sans fondements des crédits budgétaires »

Pour l'inventaire du patrimoine

La chambre note « des montants différents entre les services communaux et le comptable public lors du bilan 2015....L'écart de 2,9 millions d'Euros...La Chambre conseille donc la collectivité à plus de rigueur

Avec l'analyse financière rétrospective

L'analyse des grandes masses financières depuis 2010 :

Laisse apparaître une dégradation constante de l'excédent de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) : -14% ce qui diminue d'autant la capacité d'autofinancement – 19% qui passe de 900 000 à 300 000 en 2015 et d'après la chambre « elle ne parvient pas à couvrir l'annuité de la dette » et la chambre de préciser « la dégradation de l'autofinancement, combinée à la progression de l'annuité de la dette (560 000 euros en 2010 contre 579 000 en 2015) impacte la capacité de désendettement de la collectivité et menace sa solvabilité (la capacité de désendettement est passée de 7,2 ans en 2010 à 17,8 ans en 2015)

Face à cette situation , d'après la chambre, la municipalité ne dispose que peu de marges de manœuvre avec une pression fiscale à un niveau très élevé 120% en 2015 et des bases fiscales faibles et peu dynamiques, à cela s'ajoute des dotations de l'État et des autres collectivités limitées.

A contrario, les charges de gestion ont progressé de 19,5% entre 2010 et 2014, si elles ont baissé en 2015, c'est essentiellement du au transfert des charges éducation à la communauté ce qui n'est pas sans conséquences au niveau de l'Allocation de compensation, à reverser à la Communauté qui s'est envolée et frôle le million d'euros !. et la chambre d'ajouter « les dépenses de la collectivité sont marquées par une prépondérance de charges de personnel' (60,5% des charges) en progression important en 2013 et 2014....Ainsi le ratio de rigidité des charges structurelle est passé de 57,3% en 2010 à 63,7% en 2015, il est donc supérieur au seuil critique de 60% ».

Le résultat de cette gestion, c'est sur la période, l'effondrement de la capacité d'autofinancement de

la commune 45 euros par h contre 168 pour les communes de notre strate et la chambre de conclure « alors même que l'encours de la dette diminue sur la période, la dégradation de l'autofinancement entraîne une forte diminution de la capacité de désendettement ».

Or parallèlement, comme nous l'avions remarqué sur la période 2010-2015 les dépenses d'équipement reste à un niveau faible (140euros/h contre 317 pour la strate) et ce avec des recours à l'emprunt

Enfin toutes ces tensions se concrétisent au niveau du fonds de roulement (la trésorerie) de la commune qui est passé de 102 000 euros (39 jours de charges courantes) en 2010 à 65 000 euros fin 2015 soit 5 jours de charges courantes et la chambre d'ajouter « le niveau de trésorerie début 2017 est préoccupant. En l'absence de redressement de la situation financière, la collectivité risque une rupture totale de trésorerie »

Enfin, la chambre précise que pour 2016 et 2017 « la collectivité n'a pas complètement réussi à atteindre ces objectifs de maîtrise des charges. ...dès lors la capacité autofinancement nette n'a pas été rétablie »

Les conclusions de la Chambre

En conclusion la chambre préconise un scénario de redressement des finances de St Christol entre 2017 et 2020 qui passe par une réduction annuelle des dépenses de personnel de 5%, la limitation des dépenses d'équipement à 433 000euros, l'optimisation de bases fiscales et une plus grande maîtrise des flux financiers entre la commune et l'agglom.....Mais c'est une autre histoire sur laquelle nous reviendrons(se reporter au 2 déclarations du 19décembre)

Maintenant informés sur la gestion ROUX-BENEZET vous pouvez ou non souscrire aux conclusions de la CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES...LE MOINS QU'ON PUISSE DIRE C'EST QU'ON EST TRES LOIN DE LA GESTION EN BON PERE DE FAMILLE DONT SE RECLAME A LONGUEUR DE DECLARATION NOTRE JEAN CHARLES I°

Jean Sirvin

Conseiller Municipal Union & Dynamisme

(1): Ces 2 déclarations ont été publiées dans le Compte rendu du Conseil municipal du 19 décembre sur le site officiel de la Commune, mais également sur le Blog d'Union et Dynamisme pour St Christol .

Il y a eu en ce début du mois de janvier l'inauguration de la réfection de la cours de l'école Joliot Curie, en présence des « autorités », dont Monsieur le Sous-Préfet et la municipalité. Parce qu'Union & Dynamisme s'inscrit dans une opposition constructive, elle considère que cette réfection est une bonne chose, évidemment.

Ce qui l'est moins en revanche, c'est la mauvaise image de gestionnaire que renvoie la municipalité actuelle auprès des autorités de contrôle et de tutelle. En effet, l'inauguration fût l'occasion pour le maire actuel, de rappeler que le coût de l'opération s'élève à 130 00 euros, cofinancés par l'État, Alès Agglo et la commune. Jusque là, tout va bien. Mais ayant pour habitude de dire qu'il gère la ville en « bon père de famille », le maire n'a pu s'empêcher de préciser que cette opération s'est effectuée « *sans recourir à l'emprunt* ». **Quand on sait que la Chambre régionale des comptes, dans son dernier rapport concernant la commune vient d'épingler la gestion des deux dernières municipalités, la précision du maire porte à sourire.**

Prolongeant le discours de ses vœux 2018 qui vous aura sans doute tous fait pleurer dans vos chaudières, le maire indique que « *malgré les contraintes budgétaires, la municipalité poursuit ses investissements même si les projets mettent plus de temps à aboutir que dans le passé puisque nous devons attendre des accords de subvention.* ».

Et là, patatra! **Voilà que le Sous-Préfet retoque sur place le maire en lui répondant que pour la réfection de la cour « la subvention a été demandée en 2017, accordée en 2017 et utilisée en 2017 ».** Décidemment, nul n'est prophète en son pays...

G.T.

BIS REPETITA ou revoilà le Serre d'Avène!

À l'occasion de la révision du PADD et du PLU, la question du Serre d'Avène revient sur la table de la commission municipale de l'Urbanisme où la municipalité actuelle propose de transformer une partie de la zone naturelle décidée par la municipalité après le référendum. Souvenez-vous, en 2006, le projet d'aménagement du Serre d'Avène avait réveillé des passions écologiques et électoralistes telles (à l'approche des élections municipales de 2008), que seul l'appel au peuple –par référendum municipal- avait pu résoudre la question qui avait failli transformer Saint Christol en Notre Dame des Landes!

La réponse fut claire: abandon du projet et classement de la centaine d'hectares autour du Serre d'Avène en zone naturelle. Grande victoire des précurseurs des ZADistes.

Mais c'était sans compter avec la municipalité actuelle qui se rend compte qu'entre un projet d'envoie en décharge et rien du tout, il peut y avoir quelques aménagements de moindre importance à faire...si on révisé partiellement le classement de la zone.

Va-t-on assister à la transformation de la route de Boujac en « route des chicanes »?

À Union & Dynamisme, nous étions alors quelques-uns à être favorables à un aménagement du Serre d'Avène. À l'Avenir autrement (l'association du maire actuel), beaucoup n'avait pas hésité à faire des alliances contre-nature, juste histoire de taper sur le maire de l'époque. Nous avons dit alors qu'on respecterait le résultat des urnes et nous l'avons fait, ce d'autant plus –je le rappelle– que la participation à la consultation était insuffisante pour imposer le résultat et qu'il a fallu au Conseil municipal valider le résultat.

Du coup, deux solutions s'imposent à la majorité actuelle: soit s'en tenir à la consultation de 2006; soit organiser une nouvelle consultation des citoyens. Et nous, on dit: chiche!

G.T.

En ces temps de commémoration, il est nécessaire de rendre hommage aux combattants de la Grande Guerre, et d'avoir une pensée particulière pour les mutineries de 1917

Après le sanglant échec de l'offensive Nivelle sur le chemin des Dames, le découragement et la lassitude s'installent chez les soldats, considérés, comme de la chair à canons.

La révolution de 1917, et l'influence probable des bataillons russes, combattant aux côtés des soldats français, en vertu des accords de coopération, a contribué à installer chez les soldats des comportements jamais observés dans l'armée : la création de Comités de Soldats, désirant être impliqués dans les décisions des Etats-majors, et surtout ne pas être envoyés à une mort certaine

La conscience politique existait déjà chez les soldats. Un très fort mouvement syndical et politique s'était mis en place, bien avant que la guerre ne soit déclarée.

Une chanson va émerger dans les rangs des soldats : la chanson de Craonne (du nom d'un plateau qu'il fallait conquérir)

Cette chanson fut censurée, des sommes considérables furent offertes, pour trouver les auteurs de ce texte qui n'est pas anti-militariste, mais exprime surtout la lassitude des soldats, envers une guerre qui ne devait pas durer.

Après les actes de mutinerie, et de fraternisation avec "l'ennemi", plus de 600 condamnations à mort furent prononcées. Les historiens estiment que 50 furent effectives, et de nombreux soldats furent condamnés aux travaux forcés.

Bien que morts à la guerre, leur nom fut entaché de honte, et nous n'osons imaginer ce que cela pouvait représenter pour leurs familles, car mort, fusillé pour lâcheté devant l'ennemi, trahison et fu-

sillé pour l'exemple, et autres adjectifs, usités par les Cours Martiales, faisait de ces soldats, de tristes renégats. Cette sentence les frappait d'indignité et en faisait des "sous-français", des "sous-patriotes", frappés du sceau de l'infamie.

Il convient de rendre justice au Président François HOLLANDE, et Lionel JOSPIN, ancien Premier Ministre, qui ont réhabilité les mutins de 1917, et

fait en sorte que ce tragique épisode de la guerre 14/18 fasse partie intégrante de notre Histoire, et se sont rendus ensemble au Chemin des Dames, pour rendre hommage aux révoltés de 1917.

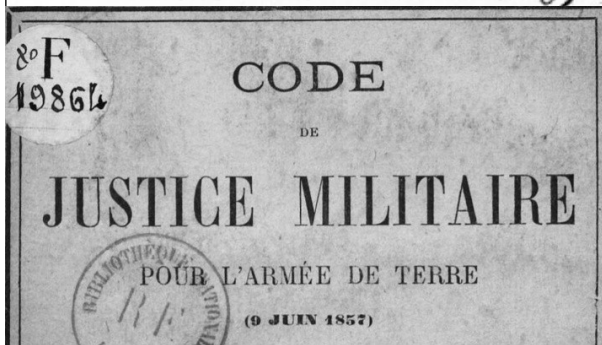
En cette occasion, un chœur a entonné la chanson de Craonne, ce qui nous permet de nous réconcilier avec notre Histoire, y compris dans ses pages les plus obscures.

Ces commémorations doivent nous enseigner, qu'au moment où de nombreux conflits se déroulent aux frontières de l'Europe, où la menace de conflits nucléaires, semblent se profiler, et qu'un avenir incertain se dessine pour nous et nos enfants, la voie de la diplomatie doit être privilégiée pour éviter toute menace de guerre.

Il ne faut avoir aucun regret pour le passé, aucun remords pour le présent, et une confiance inébranlable pour l'avenir. (Jean Jaurès)

Pierre LORIA

*Compagnons.
Nous sommes 3 régiments qui
n'avons pas voulu monter
en ligne. nous allons à
l'arrière à nous tous d'en
faire autant. si nous voulons
sauver notre peau -
lique sans division*



Notes:

On trouve aisément sur internet la chanson de Craonne, y compris l'interprétation de Marc Ogeret
Les Lettres de Poilus se trouvent dans toutes les librairies pour une somme réellement modique
L'Allemagne a connu les mêmes problèmes, et la lecture de "A l'ouest rien de nouveau" de Erich Maria REMARQUE ne peut être que recommandée. (les Nazis se sont empressés de le déchoir de sa nationalité et de brûler ses livres lors des autodafés de 1933)

QUAND ON VOUS DIT QU'ILS NE GÈRENT PAS LES FINANCES DE LA COMMUNE EN BON PÈRE DE FAMILLE !

Si l'équipe du maire d'Alès peut se prévaloir en vingt ans d'avoir métamorphosé sa ville, en la faisant passer « *d'une cité grise et triste en un espace du bien vivre* », pour preuve que la politique est aussi une histoire d'hommes, tel n'est pas le cas pour l'actuel groupe majoritaire de la commune de St Christol lez Alès (pourtant de la même tendance politique), qui en quatre ans, n'a fait que gérer les affaires courantes et s'inscrire dans la continuité des projets initiés par ses prédécesseurs (l'effet-maire communiste and Co).

Résultat, non seulement plus rien ne se fait, mais leur politique au niveau de la gestion du personnel municipal (emploi de cadres), conduit notre commune au bord de la banqueroute !

Au lieu d'essayer d'inverser la vapeur en relançant la construction (notamment de logements sociaux, pour lesquels notre commune en lourd déficit paie à l'état de fortes pénalités), ils en sont réduit à faire des économies de bouts de chandelle, comme ce qu'ils ont fait au Lotissement

« *les Clauzes* » où :

- Ils ont mis deux mois et demi pour remplacer les luminaires cassés par la mini-tornade de novembre dernier, laissant les pavillons dans la nuit noire en proie à d'éventuels cambrioleurs ;
- Ils n'ont repris que les accès routiers de ce lotissement, en laissant croire aux résidents que le bassin de rétention d'eau était encore la propriété du lotisseur Monsieur Lapierre...

Vous les élus de la majorité, n'oubliez pas que si ces habitants sont un peu excentré (hameau de Montèze), il n'en reste pas moins qu'ils paient des impôts et votent sur la commune...quand les échéances électorales viendront, j'espère qu'ils se souviendront de votre mépris à leur égard, et qu'ils vous renverront la monnaie de la pièce !

Sébastien GIL

A ST CHRISTOL SALUONS LA CREATION D'UNE NOUVELLE AGENCE DE VOYAGE :

CELLE DU MAIRE : « L'AVENIR AUTREMENT » Avec elle, vous êtes sûrs d'être menés en bateau !!!

REMARQUABLE, LA DITE AGENCE POUR SES REUNIONS BENEFICIENT DESORMAIS D'UN AFFICHAGE SUR LES PANNEAUX OFFICIELS DE LA MAIRIE ...PAR LES EMPLOYES MUNICIPAUX !!! (Aveu du Maire lors du conseil municipal du 19 décembre 2017)..... PLUS QU'UNE CONFUSION DES GENRES... La mise à disposition de l'affichage officiel et des employés municipaux pour l'association de soutien au maire !!!! Du jamais vu et totalement illégal !!!!

GRAND LOTO

De l'association Union & Dynamisme

Dimanche 25 Février 2018 à 15h

MAISON POUR TOUS